

# **GERARD PERRIER INDUSTRIE**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2020

Résolution n°16

GROUPE SR CONSEIL

MAZARS ET SEFCO

## **GROUPE SR CONSEIL**

SIEGE SOCIAL : 82 RUE DE LA PETITE EAU - 73292 LA MOTTE SERVOLEX  
TEL : +33 (0) 4 79 25 19 18 - FAX : +33 (0) 4 34 09 05 41

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CHAMBERY

CAPITAL DE 246 140 EUROS - RCS CHAMBERY B 325 568 558

## **MAZARS ET SEFCO**

SIEGE SOCIAL : 5 AVENUE DE VERDUN - 26000 VALENCE  
TEL : +33 (0) 4 75 78 06 74 - FAX : +33 (0) 4 75 55 13 94

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES DE GRENOBLE

CAPITAL DE 1 575 000 EUROS – RCS ROMANS B 341 030 74

# **GERARD PERRIER INDUSTRIE**

Société anonyme au capital de 1 986 574 €  
Siège social : Airparc – 160, rue de Norvège  
Lyon Saint Exupéry Aéroport  
69124 COLOMBIER SAUGNIEU  
R.C.S : LYON B 349 315 143

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2020  
Résolution n° 16

**GROUPE SR CONSEIL**

**MAZARS ET SEFCO**

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**GERARD PERRIER  
INDUSTRIE**

*Réduction du capital  
Assemblée générale  
extraordinaire du  
18 juin 2020 -  
Résolution n°16*

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à La Motte Servolex et à Valence, le 24 avril 2020.

Les commissaires aux comptes

---

**GROUPE SR  
CONSEIL**

NICOLAS PICARD

---

**MAZARS ET SEFCO**

FREDERIC MAUREL

---

MATTHIEU VERNET

---